

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur la proposition du Ministre de la Santé Publique,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU les nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

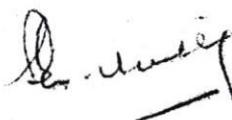
Article 1er - Monsieur Samuel GANGBO, Médecin de 1ère classe, 2ème échelon, de retour de stage à l'Université de Montréal et titulaire du diplôme d'Administrateur en Santé Publique, est nommé Directeur par intérim du Service National des Grandes Endémies, en remplacement du Médecin-Colonel CARRERE, rapatrié pour fin de séjour.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 NOVEMBRE 1964

Par le Président de la République,

le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



S.-M. APITHY

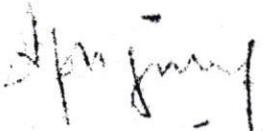
Le Ministre de la Santé Publique,



D. BIO

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



F. APLOGAN

Ampliations :

PR	4	SNGE	2
PC	6	DSP	2
MSP	6	DGF-DB-CF-	3
Ministères ..	8	DC-Trésor	2
DFP + DP	4	SGG	4
Intéressé ...	1	JORD	1